

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-627 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*. L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance) ;

AO-628 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 8 et à modifier les règles de stationnement applicables sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

AO-629 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 7 et à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 16 novembre 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate